

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, PARTIES PRENANTES DES PROJETS PARTICIPATIFS ET CITOYENS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

*Vous êtes élus, agents territoriaux, citoyens intéressés
par la transition énergétique et les énergies renouvelables ?
Vous vous interrogez sur la manière d'en faire un vecteur de
développement de votre territoire ?*

*Rejoignez le mouvement de dizaines de collectivités
territoriales et de milliers de citoyens qui s'engagent
dans « l'énergie participative et citoyenne »*

Pour vous accompagner dans cette démarche, **Énergie Partagée**, en partenariat avec le **Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer**, et **l'ADEME**, vous apporte une méthodologie basée sur des exemples concrets.

Cette brochure est la synthèse d'un guide pratique qui présente les moyens pour les collectivités territoriales de parvenir à la maîtrise des énergies renouvelables (EnR) sur leur territoire grâce à leurs habitants.

Le contenu repose avant tout sur les témoignages des porteurs de projets et des autres parties prenantes qui travaillent à leurs côtés pour **faire converger des dynamiques locales écologiques, économiques et sociales**. Afin de bénéficier pleinement de leurs **retours d'expérience**, nous avons choisi de donner la plume à ces élus, ces agents territoriaux et ces citoyens qui démontrent quotidiennement l'intérêt de prendre son destin énergétique en main.

DANS CE GUIDE, VOUS TROUVEREZ :

- Un rappel des enjeux et des spécificités des projets participatifs et citoyens.
- Une présentation des évolutions législatives.
- Des leviers d'action précis et concrets à destination des collectivités.
- Des conseils aux porteurs de projet qui souhaitent mobiliser leurs collectivités.
- Des témoignages qui soulignent les difficultés et les opportunités liées à ce type de projet.
- Des outils et des documents complémentaires à consulter.



Le guide pratique complet est disponible à l'adresse suivante :
<https://frama.link/GuideCollectivite>

VERS UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE MAÎTRISÉE PAR DES ACTEURS LOCAUX

UN CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE VISANT À FAVORISER LE FINANCEMENT PARTICIPATIF

De nombreuses mesures ont été prises en vue de favoriser le financement participatif ces dernières années. Le présent guide vous propose une analyse des principales avancées, résumées ci-après :

- La Loi **relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte** (LTECV) permet la participation directe des collectivités locales dans les projets d'EnR de leur territoire, en capital et en compte courant d'associés. Elle offre la possibilité aux **sociétés par actions et aux sociétés coopératives** constituées pour porter un projet de production d'EnR de **proposer à certains habitants et collectivités de prendre une part de leur capital**, ou de participer au financement dudit projet.
- Le **financement participatif** de projets de production d'EnR est facilité par la **loi relative à l'économie sociale et solidaire** et **l'ordonnance relative au financement participatif**.
- Le **décret du 29 septembre 2016 relatif à l'investissement participatif** dans les projets de production d'EnR : ce décret permet de simplifier le recours à l'investissement participatif en augmentant notamment à 2,5 millions d'euros le plafond des offres pouvant être effectuées sur une plateforme de financement participatif sans obligation de publicité.
- La **bonification des tarifs d'achat** pour les projets participatifs dans les **appels d'offre** publiés par la **Commission de Régulation de l'Énergie** permet de couvrir les surcoûts nécessaires à la mobilisation des citoyens et des collectivités dans ces projets.

* Rapport Ademe/
Médiation et
Environnement p.19.

QU'EST-CE QU'UN PROJET PARTICIPATIF ?

Dans le guide, nous nous basons sur la **définition donnée par l'ADEME** : « projet pour lequel des particuliers ont pu s'investir de manière très large : dans son financement, son montage et/ou dans sa gouvernance en cours de fonctionnement. Les projets peuvent avoir été initiés par des citoyens, des développeurs professionnels et/ou des collectivités »*.

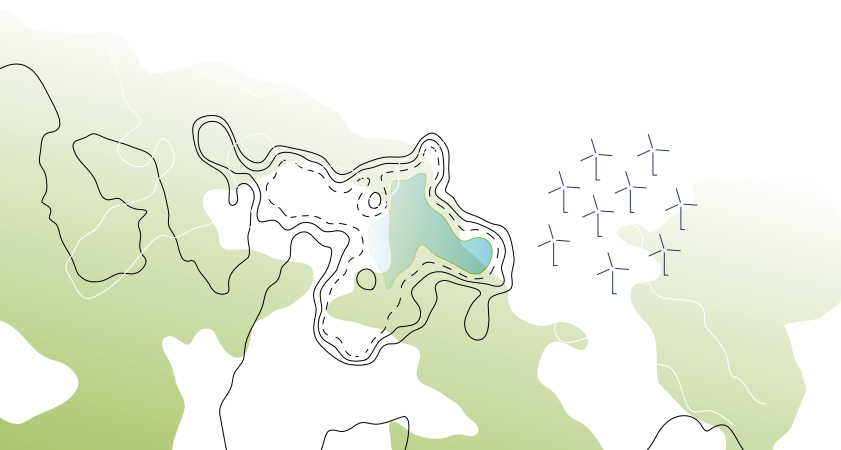
Cette définition ouverte recouvre une **réalité plurielle**. Il ne s'agit pas d'opposer les différents types de projets participatifs mais bien de souligner les particularités des uns et des autres.

Par exemple, certains projets participatifs incluent la participation financière des habitants et des collectivités territoriales mais n'y associent pas une présence dans la gouvernance. D'autres, appelés communément « **projets citoyens** », font de cette **présence durable dans la gouvernance** un élément essentiel de la démarche mise en place.



ILS L'ONT FAIT

L'étude du modèle économique du parc éolien citoyen de Béganne (56), disponible dans le guide, montre qu'un projet citoyen rapporte bien plus au territoire qu'un projet « classique » développé par une société extérieure au territoire. Aux taxes, aux impôts et aux loyers s'ajoutent les richesses créées grâce à la rémunération de l'épargne locale, l'embauche en amont de contractuels locaux puis d'un salarié chargé du suivi de l'exploitation ou encore le réinvestissement d'une partie des bénéfices dans la maîtrise de l'énergie.



QUELS ENJEUX ?

Les énergies renouvelables sont par nature présentes sur tous les territoires, avec divers gisements selon les régions. À l'heure où beaucoup de collectivités font face à des difficultés économiques, l'exploitation de ces richesses locales apparaît comme une opportunité à saisir.

En effet, **les projets EnR dans lesquels des acteurs locaux sont associés, ont déjà démontré des avantages liés à cette appropriation de ressources énergétiques, notamment :**

- Une meilleure intégration des projets par une bonne connaissance de l'environnement local.
- Une meilleure acceptation des projets.
- Des retombées économiques à long terme et création d'emplois.
- Une mobilisation de l'épargne locale dans des circuits courts de projets.
- La stimulation d'une dynamique sociale.
- La montée en compétences des acteurs impliqués.
- La sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique.

ILS L'ONT FAIT

Le **Syndicat Intercommunautaire des Monts du Lyonnais (SIMOLY)** a joué un rôle décisif dans l'émergence du projet Méthamoly en l'accompagnant à plusieurs niveaux :

- Animation du collectif d'agriculteurs et appui à la structuration du projet.
- Appui administratif (recherche de subventions, aide au démarrage pour l'association Méthamoly).
- Appui institutionnel (recherche de partenaires, de terrains, de gisements de biodéchets).
- Organisation de voyages d'études.
- Appui financier (co-financement du dispositif LEADER, aide au démarrage).

C'est notamment grâce à ces aides que le territoire pourra bénéficier dès le printemps 2018 d'un **méthanaiseur permettant d'économiser près de 3000 tonnes de CO₂ par an.**

QUELLES POSSIBILITÉS POUR LES COLLECTIVITÉS ?

EXEMPLE 1 : UNE COLLECTIVITÉ SOUTIENT L'ÉMERGENCE D'UN PROJET

Dans les projets « citoyens » d'énergie renouvelable, il existe une phase correspondant à l'émergence du projet. **Cette phase est essentielle** à l'appropriation du projet. Elle permet de définir les objectifs, le groupe pilote, sa volonté d'élargissement, les valeurs portées sur le territoire, l'organisation des compétences à mettre en place (technique, animation, juridique et financière).

Pour s'inscrire dans un projet dès son émergence, **la collectivité dispose de plusieurs leviers.** Elle peut apporter :

- Une information préliminaire et de la concertation.
- Un soutien matériel.
- Un soutien administratif et technique.
- La mise à disposition de ressources humaines.
- La mise à disposition de ressources foncières.

EXEMPLE 2 : UNE COLLECTIVITÉ INVESTIT DANS UN PROJET

La **Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** permet, pour la première fois, aux collectivités territoriales d'être **actionnaires** d'une structure juridique ayant pour principale vocation la production d'énergie renouvelable. Un tel investissement présente **plusieurs avantages :**

- Retombées économiques sous la forme de remboursement avec intérêts des apports effectués en comptes courants d'associés ou de dividendes pour les apports en capitaux.
- Poids dans les décisions en tant que propriétaire d'une partie du projet et donc participation à la maîtrise du projet et à son pilotage politique.

ILS L'ONT FAIT

À Grenoble, la coopérative **Enercoop Rhône-Alpes** porte un projet photovoltaïque en toiture. Très rapidement, la coopérative a sollicité la participation de **Grenoble-Alpes Métropole**. Forte des dispositions de la LTECV, **la collectivité a décidé d'investir 20 000 €** dans la société d'initiative citoyenne créée pour porter le projet (la SAS Energ'Y Citoyennes). En apportant un tiers des fonds propres nécessaires à la concrétisation du projet, la Métropole s'est assurée de contribuer directement à la transition énergétique sur son territoire.





ÉNERGIE PARTAGÉE

Depuis 2010, Énergie Partagée accompagne et porte la voix des initiatives locales et collectives de production d'énergie renouvelable en France.

Par le biais de son réseau de sensibilisation et d'accompagnement (animateurs, adhérents, partenaires, bénévoles, porteurs de projets réalisés), l'association **informe** les citoyens, **mobilise** les collectivités, **forme** et **accompagne** les groupes de projets en émergence dans le but de multiplier le nombre d'installations citoyennes de taille croissante.

Vous souhaitez découvrir nos formations à l'intention des collectivités ?

Ces formations abordent et approfondissent tous les aspects et domaines de compétence des projets citoyens de production d'énergie renouvelable.

Vous souhaitez être accompagné dans la réalisation d'un projet citoyen ?

Nos animateurs régionaux sont formés à l'accompagnement de projets sur leur territoire et apportent à chacun conseils et méthodologie.

Vous souhaitez rejoindre le mouvement en adhérant à l'association ?

De nombreuses collectivités échangent leurs expériences via nos outils de partage et bénéficient des tarifs préférentiels aux formations.

Rendez-vous sur le site :

www.energie-partagee.org

Ou contactez-nous directement :

association@energie-partagee.org
01 80 18 92 21



Le guide pratique complet est disponible à l'adresse suivante :

<https://frama.link/GuideCollectivite>

Publications réalisées en coopération avec l'ADEME dans le cadre de la convention de soutien à l'association Énergie Partagée et avec la Fondation Heinrich Böll.



HEINRICH BÖLL STIFTUNG
FRANCE

Nous contacter
16-18 Quai de Loire
75019 Paris
01 80 18 92 21

